



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET  
POPULAIRE



*Au service  
des peuples  
et des nations*

## Termes de référence

### Pour les services d'un Prestataire individuel (IC)

1. Information générale	
<b>Intitulé de la mission</b>	Consultant International chargé de renforcer et d'opérationnaliser le mécanisme intersectoriel de promotion de l'emploi (CIPE) au niveau local.
<b>Projet</b>	00083028/ Autonomisation et Emploi des jeunes à Adrar et Médéa
<b>Lieu d'affectation</b>	Alger, Algérie
<b>Date prévue de début</b>	01/03/2015
<b>Réf. Du dossier</b>	<b>IC/006/2015</b>

2. Contexte
<p>Le projet « Autonomisation et emploi des jeunes dans les wilayas d'Adrar et Médéa » vise l'inclusion socio-économique et l'autonomisation des jeunes et interviendra (i) au niveau des politiques en renforçant les capacités des institutions locales à travers l'appui au mécanisme local de coordination et de promotion de l'emploi. De plus, (ii) le projet produira des études et des données permettant d'orienter l'activité entrepreneuriale des jeunes vers les opportunités existantes, qui seront pertinentes à la génération d'emplois durables et décents et favoriseront un développement local intégré. En ce qui concerne les enjeux relatifs à la jeunesse, (iii) le projet renforcera les capacités et les compétences des jeunes entrepreneurs par un accompagnement ciblé, et veillera à l'amélioration de leur employabilité à partir des réalités et besoins locaux. En outre, (iiii) le projet prendra en charge l'élaboration d'une stratégie de communication destinée à promouvoir l'emploi des jeunes et partager les bonnes pratiques développées.</p> <p><b>(Pour plus de détails consulter le Document de projet) :</b>  <a href="http://www.dz.undp.org/content/dam/algeria/docs/gouvernance/Auto_Empl_Jeun_Adrar_M%C3%A9d%C3%A9a.pdf">http://www.dz.undp.org/content/dam/algeria/docs/gouvernance/Auto_Empl_Jeun_Adrar_M%C3%A9d%C3%A9a.pdf</a></p>

### Justification

Une des actions du projet vise à renforcer le mécanisme local de coordination des politiques de l'emploi, à savoir, le comité instauré par le décret exécutif N° 10-101 du 29 mars 2010 relatif à la création, l'organisation et le fonctionnement de la *Commission Nationale de Promotion de l'Emploi*. Ce mécanisme est fonctionnel au niveau National, connu sous le titre : *Commission Nationale de Promotion de l'Emploi* (CNPE). La CNPE est un organe consultatif de concertation et d'évaluation sur toutes les questions inhérentes à l'emploi. A ce titre, elle émet des avis et des propositions en matière:

- D'actions, plans, programmes et recommandations sur l'emploi
- De Suivi de la mise en œuvre des mesures prise dans le cadre de la politique nationale de l'emploi.
- De tous les aspects techniques liés à l'emploi : la régulation et l'évolution du marché de l'emploi, l'évaluation des programmes sectoriels, le développement et traitement des données sur l'emploi au niveau national, régional et local.

Pour résumer : la commission est placée auprès du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS), elle regroupe un représentant des différents Ministères, directions et structures concernées par la thématique emploi (voir le décret cité dessus pour plus de détails). La commission se réunit en session normale une fois par semestre et en session extraordinaire à la demande du président.

La CNPE se décline au niveau local sous le titre : *Comité de wilaya Intersectoriel pour la Promotion de l'Emploi (CWIPE)*, l'action du projet visera l'appui de ce comité.

Le CWIPE est présidé au niveau local par le wali ou son représentant, et chargé de:

- Mettre en œuvre les orientations et les décisions prises par la commission nationale ;
- Suivre la mise en œuvre des programmes et action entrant dans le cadre de la promotion de l'emploi ;
- Proposer toute mesure visant l'amélioration des programmes publics de promotion de l'emploi ;
- Développer les initiatives locales en prenant en compte les spécificités locales ;
- Collecter l'information et les statistiques liées à l'emploi.

Le comité est composé de :

- Les représentants au niveau local des départements ministériels
- L'inspecteur du travail, chef d'agence de l'emploi, directeur de l'ANEM, de l'ANSEJ, Coordonnateur de l'ANGEM et le représentant de l'ANDI
- Le comité peut aussi faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux de par ses compétences.

**(pour plus de détails consulter le décret exécutif : <http://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2010/F2010021.pdf>)**

A cet effet, le projet a identifié un besoin de renforcer les capacités du comité local et d'améliorer son efficacité pour une opérationnalisation optimale sur le plan organisationnel, fonctionnel et aussi substantiel, et ce en phase pilote dans les wilayas du projet : Adrar et Médéa.

La mission du comité local revêt un caractère important pour assurer la coordination des acteurs concernés par la question de l'emploi et veiller à la cohérence des actions entreprises. Mais aussi, à garantir l'alignement de toute initiative visant la promotion de l'emploi aux besoins de la population locales, surtout les jeunes et aux réalités et spécificités de chaque wilaya.

L'effective opérationnalité de ce comité est essentielle pour la réussite de cet outil, qui s'inscrit dans les efforts fournis par l'Algérie dans le cadre de sa politique de promotion de l'emploi des jeunes. Les travaux du comité menés localement seront pertinents pour compléter le rôle de la Commission Nationale de l'Emploi dans sa mission de concertation et d'évaluation des politiques d'emploi au niveau central, et ce en lui produisant les informations nécessaires à la définition des ajustements nécessaires à opérer sur les politiques en cours, qu'elles soient locales ou nationales. De plus, cette mission relève d'une importance majeure dans un contexte où l'Algérie est lancée pour diversifier son économie. Cette diversification appelle à plus de coordination intersectorielle et à une plus grande gestion des connaissances autour des questions liées à l'emploi et l'employabilité, surtout des jeunes.

Il est prévu que l'appui donné au comité sera axé sur:

- 1) **La dimension fonctionnelle/organisationnelle** : aspects opérationnels relatifs à la composition du comité, au processus de prise de décision, aux délais pour une meilleure opérationnalité.
- 2) **La dimension programmatique/thématique** : aspects relatifs à l'ordre du jour du comité, au diagnostic des besoins identifiés, au reporting, comment agir aux problèmes identifiés liés aux questions de l'emploi et comment y répondre par une plus grande fluidité intersectorielle et plus de pertinence pour accompagner la politique de diversification économique du pays.

### 3. Objet de la mission

Un consultant international (appuyé par un national) sera recruté pour :

- Analyser la structure du comité local dans ses dimensions fonctionnelle et programmatique en évaluant les forces et faiblesses ;
- Identifier les besoins en termes de renforcement des capacités pour augmenter l'opérationnalité du comité et répondre efficacement à ses missions ;
- Proposer des outils innovants permettant de moderniser le fonctionnement opérationnel du comité, mais aussi d'intégrer des approches novatrices de bonne gouvernance (inclusion des jeunes, participation de la société civile, analyse et plaidoyer sensible au genre) ;
- Identifier des indicateurs permettant le suivi et l'évaluation périodique du fonctionnement du mécanisme ;
- Mettre en œuvre les recommandations conclues au sein des deux wilayas ciblées.

#### Les résultats attendus :

L'intervention des consultants aboutira sur :

- L'opérationnalité du Comité Local de promotion d'emploi est évaluée au niveau des wilayas ciblées ;
- Les précédents travaux du comité sont évalués permettant d'identifier les bonnes pratiques et les goulots d'étranglements ;
- Les besoins en termes de renforcement de capacités des membres sont identifiés et des plans de formation sont proposés ;
- Les compétences des membres sont renforcées permettant d'optimiser les missions assignées au comité en introduisant des outils durables et répliquables ;
- Des outils innovants et des approches novatrices de gouvernance permettant d'optimiser le travail du comité sont proposés ;

- Les recommandations conclues sont mises en œuvre au niveau des deux wilayas ;
- La participation des populations locales, notamment, des jeunes aux travaux du comité est assurée ;
- Des indicateurs de suivi et évaluation du fonctionnement du comité sont disponibles pour les deux wilayas ciblées;
- L'implication et le rôle des parties prenantes sont évalués dans le fonctionnement du comité.

Il est entendu que ce cadre de références n'est pas exclusif et peut être élargi à d'autres préoccupations et besoins jugés utiles au renforcement et l'opérationnalisation du comité et aux besoins exprimés par ses membres.

#### **Déroulement de la mission :**

Comme mentionné, cette mission sera exécutée principalement par un consultant international avec un appui d'un consultant national pour:

- **Analyser la structure du comité et proposer les recommandations à introduire** (mission principale du consultant international, le consultant national sera en appui) :
  - Définir la méthodologie d'intervention pour le renforcement du mécanisme dans ses aspects organisationnels, fonctionnels, opérationnels et thématiques ;
  - Elaboration d'un rapport d'analyse et de diagnostic;
  - Présentation d'un rapport de recommandations à valider en atelier;
  - Définir les améliorations à apporter au fonctionnement, organisation, composition du comité;
  - Identifier les besoins en termes de renforcement de capacité des membres du comité.
- **Mettre en œuvre des recommandations :** ( le consultant national)
  - Tenue de deux ateliers d'information et partage des recommandations au niveau des deux wilayas ;
  - Organisation de deux réunions du comité (au niveau de chaque wilaya) suivant les recommandations prédéfinies ;

#### **4. Produits attendus**

- 1) Un rapport d'analyse et de recommandations validé et partagé**
- 2) Les recommandations sont mises en œuvre :**
  - Rapport de 4 réunions du comité selon la feuille de route des recommandations.
  - Un rapport final annuel est partagé et des outils proposés.
- 3) Guide d'information et d'orientation sur le fonctionnement du mécanisme est élaboré.**

#### **4) Compétences et qualifications requises**

- Diplôme d'études supérieures en sciences économiques ou autres ;
- Expérience internationale d'au moins 10 ans en politiques et plan nationaux de l'emploi ;
- Expérience dans l'analyse et évaluation des politiques d'emploi dans au moins trois pays ;
- Connaissances des enjeux relatifs à l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes;
- Capacité d'analyse, de proposition et d'innovation pour répondre à la mission et réaliser les résultats attendus (cités-dessus) ;
- Expertise dans d'autres projets de développement pour le compte d'autres agence

internationales: UNDP, BIT, OCDE, UE) ;

- Connaissances de la politique d'emploi et de l'économie algériennes ;
- Maîtrise excellente du français ; maîtrise de l'arabe sera un atout.
- Faire preuve de tact diplomatique et d'écoute aux besoins et spécificités existantes.

### 5) Documents constitutifs de l'offre

- Note méthodologique relative à l'appui au comité local de promotion de l'emploi
- Un plan (calendrier) de travail ;
- Offre financière : l'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission.

Livrables attendus	Montant de l'offre	Date \ durée de livraison
<b>1-Draft du rapport d'analyse</b>	25% <sup>1</sup>	<b>Février</b> : 5 jours/Médéa 5 jours/Adrar 5 jours analyse et rédaction du draft / Alger
<b>2- atelier de restitution et validation des recommandations</b>	25%	<b>Mars</b> : 3 jours Réunions de travail et atelier de restitution avec les partenaires concernés
<b>3- Rapport final de l'étude</b>	50%	<b>Mars</b> : 2 jours intégration des commentaires et finalisation du rapport.
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>20 jours</b>

### 1- Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

#### 1. Evaluation technique Le tableau des critères techniques :

Evaluation Technique*		Note* maximum
1.	Qualification académique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doctorat (05 Points)</li> <li>- Master recherche politiques de l'emploi (05 Points)</li> <li>- Diplôme niveau Master en science économiques (04 points)</li> <li>- Diplôme licence en économie (03 points).</li> </ul>	05
2	Expérience internationale d'au moins 10 ans en politiques et plan nationaux de l'emploi dans les pays en développement: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience dans la formulation, et la mise en</li> </ul>	

<sup>1</sup> inclus les frais de déplacements pour la phase préparatoire.

	<p>œuvre des stratégies et politiques nationales de l'emploi (20 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration/contribution à des études portant sur les politiques d'emploi (20 points)</li> <li>- Elaboration/contribution dans la mise en place d'outils/guide de soutien à la promotion de l'emploi, notamment, des jeunes (15)</li> </ul>	20
3.	Missions pour le compte d'agence de développement : UNDP, BIT, OCDE, UE :	10
4.	<p>Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension et appropriation de la problématique (05 points)</li> <li>- Structure de la méthodologie (10 points)</li> <li>- Description de la méthodologie d'intervention (collecte des données, partenaires identifiés...) (05 points)</li> <li>- Pouvoir d'intégrer des outils de promotion de: bonne gouvernance, transparence, participation, approche genre, dans l'action entreprise (05 points)</li> </ul>	20
5.	Etudes/missions dans le cadre de la politique d'emploi et de l'économie algérienne.	15
	<b>Total</b>	<b>70</b>

Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière.

## 2. Evaluation financière :

Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins-disante (Fm) de la manière suivante :  $NF=100 \times Fm / F$  (F étant le prix de l'offre financière).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugée à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

